



## publicité fictive? comment faire?

Par **redon\_tp**, le **19/05/2011** à **08:28**

Bonjour,

J'ai malheureusement signé un pseudo contrat de euromastercom pour de la pub "le partenaire officiel des professionnels", croyant répondre à une autre offre (les partenaires desx entreprises) je me retrouve maintenant à leur devoir une somme de + de 9000 €!

Cela remonte à 2009 et je viens d'etre contacter (2 ans après..) pour un protocole d'annulation. mon comptable me dit de ne pas payer et me prémpare un courrier.j'avais déjà emis un courrier à l'époque pour leur dire que je ne payerais pas ces 9000 € pensant avoir signé pour un montant de 690 € H.T.

Je n'ai jamais reçu le document dans lequel je devais apparaitre.

y a t'il une entreprise qui à subit le même problème? et comment s'en est elle sortie rapidement?

Cordialement,

REDON TP

Par **fra**, le **19/05/2011** à **10:09**

Bonjour,

En premier lieu, si vous avez signé un contrat pour un montant de 690 euros, il est difficile d'imaginer que vous puissiez avoir à payer 9.000 euros en 2011, alors qu'aucune publication n'est parue.

Encore une escroquerie.

La société, au préalable, doit vous fournir les justifications écrites de sa réclamation !

Si rien n'est fait, restez ferme et refusez de payer.

Par **minos33**, le **19/05/2011** à **13:03**

Bonjour

je viens moi aussi d'avoir un appel de cette société qui me réclame 9000 € je pensais avoir signé pour 600 euros mais donc 2 ans après on me réclame cette somme sans jamais avoir eu de facture pour eux c'est une erreur informatique et après erreur de code postal mon

avocat me dit de ne pas payer je recherche des témoignages pour que ces escroqueries s'arrête.

le problème c'est que leurs contrats sont préimprimés et que l'on signe pour un engagement sur 12 emplacements seulement on vous oblige à signer en vous faisant peur c'est ce qui m'est arrivé.

merci à tous pour vos témoignages  
cordialement

Par **fra**, le **19/05/2011** à **13:44**

Oui, mais vous avez signé, tous les deux, il y a deux ans et pendant cette période, vous ne disposez d'aucun justificatif d'affichage publicitaire.

Ne payez pas !

Cette société va relancer tous ses "clients" et si, par bonheur, des personnes influençables payent, ce sera toujours cela de gagné !

Par **redon\_tp**, le **19/05/2011** à **17:23**

Merci pour vos messages de soutien. En fait ils jouent sur le fait qu'on a signé, mais leur simili contrat est tellement bien fait qu'on pense s'engager sur un montant et ils le multiplie par 12!

Je ne leur donnerais donc pas un sous! je vais préparer un courrier, si vous avez des détails à me fournir pour appuyer encors plus ma demarche, ils seront les bienvenus.

Merci encore.

Par **fra**, le **19/05/2011** à **17:40**

Il faut reprendre point par point ce qui vous pousse, à raison, à ne pas payer la facture :  
Illisibilité du contrat conduisant à un quiproquo dommageable, aucune justification de campagne publicitaire fournie, aucun détail dans la facturation.....

Si cette société insiste, tournez vous vers le service de répression des fraudes.

Par **minos33**, le **19/05/2011** à **18:51**

bonjour et surtout merci pour les témoignages et les réponses.

ce que je doit dire c'est au départ un appel qui vous dit votre encart est pret à etre imprimé pourquoi n'avez vous pas renvoyé le bon de commande et comme on a rien commandé on a des doutes mais ils vous harcele et vous font peur, avocats et plus encore et on pense signer pour 600 euros et 2 ans après on vous dit que c'est à cause d'une erreur informatique ou je

ne sais quoi enfin on en est la.

Je suis en relation avec une personne très bien placé ( magistrat et député) qui m'a dit ne payé pas le contentieux qui vous relance est celui de cette fameuse société et je pense qu'il n'y a jamais eu de revue cette personne m'a dit : "vous savez c'est comme les annuaires on les a ou on les a pas"

Je lance un appel pour, peut être, trouver d'autres personnes dans le même cas

il faut que ces pratiques s'arretent

Par **minos33**, le **22/05/2011** à **18:35**

Bonjour

c'est vrai que nous ne disposons ni de justificatif d'affichage publicitaire ni d'aucunes factures depuis 2 ans sauf les 600 € du paiement du début si moi par raport à mes clients je fait une erreur je n'attend pas 2 ans !!!

Par **minos33**, le **31/05/2011** à **20:23**

bonsoir

bon à ce jour je viens d'être contacté par cette fameuse société et tout est annulé je leur est dit que le dossier été entre les mains de mon avocat ce qui est vrai et comme par enchantement mon compte est à zero donc c'est une arnaque pas de pub, pas de magazine... ne vous faites pas avoir ne payez pas  
merci à tous

Par **fra**, le **01/06/2011** à **09:26**

Bonjour,

[fluo]Démonstration est faite que l'on a toujours besoin d'un Avocat pour "nager en surface", dans la société actuelle.

[/fluo]

Cordialement.